



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 3 février 2014, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absente Madame Mélanie Leblond, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2014-02-030

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Autorisation de dépenses - Administration générale et autres
 - 3.6 Divulgence des contributions électorales - Élections du 3 novembre 2013
 - 3.7 Achat de tablettes électronique pour les membres du Conseil
 - 3.8 Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie
 - 3.9 Hommage à un bénévole - Espace publicitaire dans l'Info-Dimanche
 - 3.10 Adhésion à la Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent
 - 3.11 Action chômage Kamouraska inc. - Adhésion
 - 3.12 Adhésion au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL)
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Achat d'un camion-citerne usagé
 - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Comité consultatif d'urbanisme - Mandat au conseil d'administration
 - 5.2 Programme d'Encouragement à la Construction, la Rénovation et la Restauration (PECRR) - Subventions 2013
 - 5.3 Mandat à l'entreprise Étincelle - Document publicitaire pour le développement industriel
 - 5.4 Accord relatif à l'adhésion de la municipalité de Saint-Antonin à l'entente intermunicipale en matière d'inspection années 2013-2014
 - 5.5 Travaux de protection des berges sur la rive droite du barrage
 - 5.6 Requête en attribution judiciaire du droit de propriété par prescription
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses



- 6.2 Achat de tables et de chaises - Salle Horizon
- 6.3 Tournoi de hockey des entreprises - Demande de commandite
- 6.4 Fête de la pêche - Demande d'aide financière et logistique
- 6.5 Contrat du gestionnaire du camping - Demande de prolongement
- 6.6 Tournoi Junior - Félicitations
7. Ressources humaines et formation
 - 7.1 Renouveau du contrat du technicien d'intervention en loisirs
 - 7.2 Formation pour les élus - Modification de la résolution numéro 2014-01-027
 - 7.3 Rencontres
 - 7.4 Pompiers de Saint-Hubert - Remerciements
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-02-31

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2014

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.3.1 Correspondance du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informant que le ministre, monsieur Sylvain Gaudreault, a approuvé le règlement 424-13 décrétant un emprunt de 75 000 \$, règlement qui nous permettra d'exécuter des travaux pour l'obtention d'une ligne électrique aérienne pour le chemin des Érables.

3.3.2 La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis une copie d'une résolution ainsi qu'une copie du règlement numéro 194-13 portant sur le projet de parc éolien communautaire bas-laurentien. Si la municipalité désire se prévaloir de son droit de retrait, il serait approprié qu'une résolution soit transmise à la MRC par courrier recommandé ou livrée en main propre, au plus tard le 17 février 2014 à 16 h 30.

3.3.3 La Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent nous annonce que la sixième édition de la **Marche de la Mémoire** dans la MRC de Rivière-du-Loup aura lieu le **dimanche 25 mai 2014** au Parc-du-Campus-et-de-la-Cité. Cette marche annuelle permet de sensibiliser la population à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées en plus d'amasser des fonds.



3.3.4 Le 12 février 2013, les policiers ont saisi au centre des loisirs, une bouteille de 1,14 litre (38 oz) sans timbre, presque vide. Par la suite, nous avons dû payer une contravention et nous avons eu une audition avec la Régie des alcools, des courses et des jeux le 14 janvier 2014. Lors de l'audition, il a été demandé au technicien d'intervention en loisirs de leur fournir des documents (factures et inventaire), ce qui a été fait le 29 janvier 2014.

Suite à la réception de ces documents, la Régie en arrive à la conclusion que la titulaire a toléré dans son établissement la présence de boissons alcooliques non acquises conformément à son permis, le tout en contravention de l'article 72.1 de la *Loi sur les permis d'alcool (LPA)*. Dans cette conclusion, l'article 86 de la LPA devrait s'appliquer et la Régie devrait donc suspendre le permis de la titulaire.

Considérant qu'il s'agit d'une première infraction, considérant la quantité saisie, soit une bouteille, la Direction du contentieux demande à la régisseuse de suspendre notre permis pour une journée.

2014-02-032

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de janvier 2014, pour un total de 95 413,69 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant les mois de décembre 2013 et janvier 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	17 172.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu (2013) :	3 135.00 \$
c) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu (2014) :	3 521.76 \$
d) Dépenses de loisirs (2013) :	93.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 6 266,15 \$ tels qu'inscrits au registre des achats au 31 décembre 2013 et de 179 268,85 \$ au 31 janvier 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites aux registres des achats du 31 décembre 2013 au montant de 6 266,15 \$ et du 31 janvier 2014 au montant de 179 268,85 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-033

3.5. AUTORISATION DE DÉPENSES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AUTRES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :



No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 11000 527	Entr. Equip. et ameub. - Élus	125 \$	140 \$	125 \$
2	02 11000 610	Aliments, boissons - Élus	382 \$	400 \$	382 \$
3	02 11000 670	Fourniture de bureau - Élus (transfert de crédits pour achat tablettes, etc.) Budget 02 = 800 \$ budget 23 = 7000 \$ - immo. Total : 7 800 \$	6 520 \$	7 800 \$	6 520 \$
4	02 13000 321	Frais de poste	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
5	02 13000 527	Entr. Equip. et ameubl. ent - Gestion	370 \$	400 \$	370 \$
6	02 13000 670	Four. de bureau - Gestion	4 172 \$	4 500 \$	4 172 \$
7	02 19000 321	Frais de poste - St-Hubert bref	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
8	02 19000 649	Pièces et acc. - Gestion	400 \$	400 \$	400 \$
9	02 19000 660	Art. de nettoyage - Gestion	662 \$	700 \$	662 \$
10	02 19000 670	Four. bureau - St-Hubert en Bref	2 359 \$	2 400 \$	2 359 \$
11	02 22000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Incendie	67 \$	75 \$	67 \$
12	02 32000 527	Entr. équip. et ameubl. - Voirie	88 \$	100 \$	88 \$
13	02 33000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Neige	89 \$	100 \$	89 \$
14	02 41300 527	Entr. Equip. et ameubl. - Réseau	67 \$	75 \$	67 \$
15	02 41400 527	Entr. Equip. et ameubl. - Eaux usées	67 \$	75 \$	67 \$
16	02 45110 527	Entr. Equip. et ameubl. - Ordures	57 \$	65 \$	57 \$
17	02 45120 446	Élimination ordures / entente	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$
18	02 45220 446	Traitement récupération	5 300 \$	5 300 \$	5 300 \$
19	02 61000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Urbanisme	135 \$	150 \$	135 \$
20	02 61000 670	Four. Bureau urbanisme	300 \$	300 \$	300 \$
21	02 62000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Dévelop.	145 \$	160 \$	145 \$
22	02 62000 670	Fourn. Bureau - agent dev.	250 \$	250 \$	250 \$
23	02 70120 526	Entr. & rép. mach., outil, équip.	100 \$	100 \$	100 \$
24	02 70120 649	Pièces et acc. - Centre communautaire	100 \$	100 \$	100 \$
25	02 70120 661	Art. nettoyage - Cent. Comm.	392 \$	400 \$	392 \$
26	02 70130 527	Entr. Equip. et ameubl. - Loisirs	232 \$	250 \$	232 \$
27	02 70190 511	Location gymnase	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
28	02 70230 527	Entr. Equip. et ameubl. - Biblio	100 \$	100 \$	100 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.6. DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES - ÉLECTIONS DU 3 NOVEMBRE 2013

En vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les candidats de l'élection du 3 novembre 2013 devaient transmettre à la directrice générale, dans les 90 jours suivant le jour du scrutin, le rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections (DGE-1038). La date limite pour la production du rapport était le 1^{er} février 2014.

Même si aucun don n'a été versé ou que tous les dons reçus étaient inférieurs à 100 \$, les candidats devaient néanmoins en attester le cas.

La directrice générale dépose au conseil municipal, la liste des donateurs (section 2 du formulaire DGE-1038) et transmettra au DGE, l'original du rapport produit par le candidat. Le DGE procédera aux vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des renseignements fournis par le candidat. Le nom des donateurs sera diffusé sur le site Web du DGE.

2014-02-034

3.7. ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. D'autoriser la directrice générale à faire l'achat de six (6) tablettes Lenovo Yoga 10" (1Go /16Go / Android 4.2), de six (6) cartes mémoire Micro SD Kingston 64 Go (Class 10) et de six (6) étuis chez Informatika. Le cout par tablette est de 300,65 \$, celui de la carte mémoire de 69,95 \$ et de l'étui de 29 \$. Le total des 6 tablettes, des cartes mémoire et des étuis est de 2 756,64 \$ taxes incluses (cout net : 2 486,59 \$).
2. De transférer du budget 23 02130 726, un montant de 7 000 \$ pour créditer le budget 02 11000 670 du même montant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-035

3.8. DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative Bas-Saint-Laurent existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'ENGAGER le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-036

3.9. HOMMAGE À UN BÉNÉVOLE - ESPACE PUBLICITAIRE DANS L'INFO-DIMANCHE

Reçu de l'hebdomadaire « Info Dimanche » une correspondance nous informant que leur journal publiera une section spéciale dans l'édition de Pâques, soit celle du 16 avril prochain. Cette section « À Pâques, nous leur disons merci! » comprendra l'horaire des messes de Pâques et un hommage à un bénévole de notre municipalité (photo et texte).

Dans la correspondance, il demande de choisir une personne qui s'implique à plusieurs niveaux au sein de la municipalité et qui serait intéressée à paraître dans ladite section.

La directrice générale a transmis cette correspondance à madame Annie Côté agente de développement, afin que la CDTE ou le Comité famille nous propose une candidature.

Pour féliciter la personne choisie, nous pouvons réserver un espace publicitaire, dont différents formats sont disponibles.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De réserver un espace publicitaire, format carte d'affaires dont le cout est de 95 \$ plus taxes, afin de rendre hommage à une bénévole de notre municipalité.

Un article paraîtra dans la prochaine parution du *Journal municipal St-Hubert en bref* afin de lui rendre hommage également.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-037

3.10. ADHÉSION À LA COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Coalition Urgence Rurale pour l'année 2014 dont le cout est de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-02-038

3.11. ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. - ADHÉSION

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De transmettre un montant de 50 \$ à l'organisme « Action Chômage Kamouraska Inc. », pour notre adhésion 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-039

3.12. ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CRE BSL)

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère au Conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2014 pour le cout de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2014-02-040

4.1. ACHAT D'UN CAMION-CITERNE USAGÉ

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser le directeur du service incendie à entreprendre les démarches pour l'achat d'un camion-citerne. Le budget alloué sera déterminé suite aux travaux de recherche du directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-041

4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 33000 525	Ent-rép-véhicules neige, couteaux, pompe, block de suspension #20, etc.	16 000 \$	30 000 \$	16 000 \$
2	02 33000 670	Fourniture de bureau	100 \$	500 \$	500 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2014-02-042

5.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que les personnes suivantes soient mandatées pour faire partie du Comité Consultatif d'urbanisme de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

Siège # 1 : M. Gilles Couture, représentant le conseil municipal;
Siège # 3 : M. Alain St-Amand, représentant les résidents;
Siège # 5 : M. Normand Soucy, représentant les résidents;
Siège # 7 : Mme Marie-Hélène Caron, représentant le conseil municipal.
Siège # 9 : M. Sébastien Thériault, représentant le Lac de la Grande-Fourche

Les mandats pour les sièges # 2, 4, 6, et 8 se termineront en mars 2015 tandis que les sièges # 1, 3, 5, 7 et 9 se termineront en mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2. PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET LA RESTAURATION (PECRR) - SUBVENTIONS 2013

Chaque membre du conseil a reçu une copie de la liste des personnes ayant obtenu une aide financière en 2013 dans le cadre du Programme d'Encouragement à la Construction, la Rénovation et la Restauration.

2014-02-043

5.3. MANDAT À L'ENTREPRISE ÉTINCELLE - DOCUMENT PUBLICITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'autoriser la directrice générale à mandater l'entreprise *Étincelle* pour produire un document publicitaire pour favoriser le développement industriel. Le coût pour réaliser ce document est estimé à 315 \$ plus taxes. Pour l'impression couleur recto verso d'un document de 4 pages, format fermé 8½ X 11, le coût est de 12 \$ par document.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-044

5.4. ACCORD RELATIF À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION ANNÉES 2013-2014

ATTENDU que l'article 12 de l'entente intermunicipale mentionne les modalités d'adhésion d'une municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a manifesté son désir d'adhérer à l'entente intermunicipale par la résolution numéro 2014-01-018;

ATTENDU que les conditions mentionnées dans «l'annexe D» satisfont la municipalité de Saint-Antonin;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup consent à l'adhésion de la municipalité de Saint-Antonin aux conditions énumérées dans «l'annexe D» qui sera jointe à l'entente intermunicipale en matière d'inspection années 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-045

5.5. TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES SUR LA RIVE DROITE DU BARRAGE

Reçu de monsieur Serge Laforce ingénieur pour WSP Canada Inc. une offre de service pour le projet de travaux de réfection des berges sur la rive droite du barrage. Pour effectuer ce mandat, il en coûterait 8 600 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De ne pas prendre d'engagement pour l'instant avec la Firme WSP Canada Inc. Dans les prochains jours des informations seront prises auprès du MDDEFP, du MTQ et différentes entreprises afin de vérifier si le certificat d'autorisation et les plans et devis sont obligatoires, le type de travaux qu'on peut réaliser, etc. Par la suite, une décision sur l'orientation des travaux sera prise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-046

5.6. REQUÊTE EN ATTRIBUTION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup est propriétaire d'une partie du lot numéro 34F-5 du rang 2 du cadastre du Canton **DEMERS**, circonscription foncière de Témiscouata sous le numéro **11 019 817**;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et moi-même avons pris connaissance de la requête en attribution judiciaire du droit de propriété par prescription se rapportant aux lots voisins situés au **SUD-EST** de l'immeuble propriété de ladite Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne s'oppose pas à la présente requête et qu'elle autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette requête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



6. LOISIRS ET CULTURE

2014-02-047

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions ainsi qu'une demande d'autorisation de dépenses.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 70130 522	Entretien aréna et centre des loisirs : Construction de tablettes pour la salle mécanique pour mieux entreposer le matériel	180 \$	3 000 \$	2 000 \$
2	02 70130 601	Semaine de relâche : Achat et location pour la semaine de relâche (location film, achat pop-corn, jus, ruban pour les traîneaux en carton, achat de jeux de société, achat cd à graver pour disco patin, essence pour flambeaux, papier de toilette, prix de présence pour activités, cinéma piscine, etc.)	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
3	02 70131 609	Tournoi hockey des entreprises : Achat divers : produits non-alcoolisés, chèque de 700\$ à Jonathan Jalbert pour cash de départ, gratuité bénévoles, étampe, etc.	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-048

6.2. ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES - SALLE HORIZON

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'autoriser l'achat de vingt (20) tables, de cinquante (50) chaises plus deux (2) chariots pour les tables. Le budget pour ces achats est de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-049

6.3. TOURNOI DE HOCKEY DES ENTREPRISES - DEMANDE DE COMMANDITE

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous informant que les 22 et 23 février 2014 se tiendra le tournoi de hockey annuel des entreprises. Pour l'occasion, une équipe formée d'employés municipaux de St-Hubert représentera la municipalité. C'est pourquoi monsieur Jalbert nous demande une contribution financière pour le paiement de l'inscription qui est de 250 \$.



Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De faire un don de 250 \$ pour le paiement de l'inscription de l'équipe qui représentera la
Municipalité au tournoi de hockey des entreprises qui se tiendra les 22 et 23 février
2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-050

6.4. **FÊTE DE LA PÊCHE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET LOGISTIQUE**

Dans le cadre de l'activité Pêche en herbe, l'Association des riverains du Lac-De-La-
Grande-Fourche organise une fête de la pêche qui aura lieu le 6 juin 2014. Pour réaliser
cet activité, l'Association nous demande une aide financière de 750 \$ et un appui
logistique pour l'installation du matériel nécessaire à l'activité.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité accepte de faire un don de 100 \$ à l'Association des riverains du
Lac-De-La-Grande-Fourche dans le cadre de l'activité de pêche en herbe qui aura lieu le
6 juin 2014 sur le terrain de la municipalité situé entre l'écluse et le chemin Taché Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-051

6.5. **CONTRAT DU GESTIONNAIRE DU CAMPING - DEMANDE DE PROLONGEMENT**

Monsieur Bernard Goulet nous a transmis une correspondance nous informant qu'il est
intéressé à prolonger son contrat de gestionnaire du camping pour les années 2016 et
2017. Le contrat présentement en vigueur se termine en 2015.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'informer monsieur Bernard Goulet que la Municipalité accepte sa proposition, soit de
prolonger son contrat de services de deux (2) années supplémentaires.

Monsieur Bernard Goulet est donc mandaté pour être le gestionnaire du camping et de
la plage municipale jusqu'à la fin de la saison 2017.

Monsieur Goulet devra rencontrer le Conseil chaque mois de novembre afin de faire un
compte rendu de la saison et de voir également les besoins pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-052

6.6. **TOURNOI JUNIOR - FÉLICITATIONS**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De féliciter monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs, le Service des
loisirs ainsi que tous ceux qui ont participé à l'organisation et la réussite du tournoi
Junior qui s'est tenu du 31 janvier 2014 au 2 février 2014 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

2014-02-053

7.1. RENOUÈLEMENT DU CONTRAT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De renouveler jusqu'au 30 juin 2015 le contrat de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs.

Monsieur Jalbert est engagé par contrat et celui-ci est renouvelé pour la période du 4 avril 2014 au 30 juin 2015. Pour la période du 5 avril 2014 au 30 juin 2015, il aura droit à une échelon supplémentaire et à compter du 1er juillet 2014, il aura droit au même pourcentage d'augmentation que les autres employés.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir avec monsieur Jonathan Jalbert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-02-054

7.2. FORMATION POUR LES ÉLUS - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-01-027

CONSIDÉRANT qu'il fut impossible d'inscrire les membres du conseil aux formations tels que stipulées dans la résolution numéro 2014-01-027;

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les membres du conseil à suivre les formations suivantes :

1. Que madame Manon Belzile conseillère et messieurs Marco Morin et Bertrand Thériault conseillers soient autorisés à suivre la formation sur l'éthique à Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 2 mai 2014;
2. Que madame Marie-Hélène Caron conseillère soit autorisée à suivre la formation sur l'éthique et celle sur les Rôles et responsabilités des élus. Ces deux (2) jours de formations qui se sont tenues à Rivière-du-Loup les 25 et 26 janvier 2014 étaient offerts par l'UMQ et organisés par la Ville de Rivière-du-Loup. Les couts étant plus élevés que ceux offerts par la FQM, la Ville va nous payer la différence;
3. Que monsieur Marco Morin conseiller soit autorisé à suivre la formation sur les Rôles et responsabilités des élus qui se tiendra à Ste-Luce le 24 mai 2014;
4. Que la municipalité paye les frais de déplacements ainsi que les frais d'inscription qui sont de 215 \$ pour le cours sur l'éthique et de 265 \$ pour le cour sur les Rôles et responsabilités des élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3. RENCONTRES

- Rencontre pour le renouvellement de la politique nationale de la ruralité et la transition des agents vers la MRC. Cette rencontre se tiendra le lundi 24 février 2014, à 19 h 30, à la salle du conseil de Saint-Hubert.
- Rencontre avec le Regroupement des organismes communautaires de la MRC de RDL. La date de rencontre sera décidée ultérieurement, soit lors de la rencontre du 24 février 2014 avec les représentants de la CDC.



2014-02-055

7.4. POMPIERS DE SAINT-HUBERT - REMERCIEMENTS

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De transmettre nos remerciements à monsieur Jacques-Éric Mercier directeur de notre service incendie ainsi qu'aux pompiers qui ont travaillé sur le site de la tragédie de l'Isle-Verte soit pour des travaux de recherche ou soit pour des travaux de protection incendie, de jour et de nuit.

Le sens de l'organisation et le professionnalisme de notre directeur du service ainsi que son dévouement et celui des membres de notre brigade ont été remarqués et nous en sommes fiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2014-02-056


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par madame Marie-Hélène Caron conseillère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

